

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Châtelaudren-Plouagat, 27 janvier 2026

LE CIAS ACQUIERT, AVEC LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR, DEUX VÉHICULES DE SERVICE POUR SON SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de l'attractivité des métiers du domicile, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Leff Armor vient d'acquérir deux véhicules électriques, dont un véhicule sans permis. Remise des clés ce mardi 27 janvier en présence de Christian Coail, président du Conseil départemental, Jean-Michel Geffroy, Président de Leff Armor communauté, Véronique Cadudal, vice-présidente du Département en charge de l'Autonomie et Sandrine Geffroy, vice-présidente de Leff Armor communauté en charge du CIAS et du développement social.

Cet investissement a été rendu possible grâce au **soutien financier de 20 000€ du Département des Côtes d'Armor**, dans le cadre du **fonds mobilité instauré par la loi « Bien vieillir »**. Ce fonds doté, pour le Département des Côtes d'Armor, de 964 865€ constitue un véritable levier pour soutenir des métiers très sollicités, contribuer à la qualité des interventions et adapter les moyens de déplacement à la réalité de terrain, en particulier dans les zones rurales du département. Rappelons en effet que les aides à domicile utilisent régulièrement leur véhicule personnel pour assurer leurs déplacements professionnels.

Ces 2 nouveaux véhicules permettront de **faciliter les déplacements des professionnels de l'aide à domicile** du CIAS, essentiels au maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap, tout en **réduisant l'empreinte carbone** liée aux missions de service public.

« Le fonds de soutien à la mobilité des aides à domicile illustre la volonté du Département d'accompagner et d'aider les personnes âgées afin qu'elles puissent rester le plus longtemps possible à leur domicile et reflète l'engagement global du Département en faveur des personnes les plus fragiles. » **Christian Coail**, président du Conseil départemental des Côtes d'Armor.

« Le fonds mobilité prend part à notre volonté de décarboner notre flotte automobile et plus largement, contribue à notre politique de mobilité et d'attractivité des métiers du soin et d'aide à domicile sur le territoire de Leff Armor communauté. La solidarité n'est pas un vain mot à Leff Armor, et nous sommes attachés au bien vieillir de nos aînés en leur permettant le maintien à leur domicile. » **Jean-Michel Geffroy**, président de Leff Armor communauté.

« Soutenir la mobilité des aides à domicile, c'est soutenir un métier essentiel au maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. Ces véhicules viennent renforcer un service indispensable à la vie de nos territoires » **Véronique Cadudal**, vice-présidente du Département en charge de l'Autonomie.

« Le choix d'un véhicule électrique sans permis s'inscrit dans une logique d'optimisation des usages (moins énergivore, charge sur une prise classique, coût d'entretien plus faible...) et de soutien au recrutement. En effet, il permet de faciliter l'embauche, sous réserve de la détention du Brevet de Sécurité Routière (BSR), de personnels saisonniers à partir de 17 ans ainsi que de lever certains freins à l'emploi pour des personnes souhaitant reprendre une activité professionnelle sans disposer, au moment de l'embauche, de véhicule ou de permis de conduire » : **Sandrine Geffroy**, vice-présidente de Leff Armor communauté en charge du CIAS et du développement social.

Par cette démarche, le CIAS et le Département des Côtes d'Armor réaffirment leur **engagement commun en faveur du bien vieillir, de la transition énergétique et de l'amélioration des conditions de travail des professionnels de l'action sociale.**



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication

Marine Beunardeau

marine.beunardeau@cotesdarmor.fr

02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83